

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/89 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/43	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le huit décembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation :

M. RICHELET Jean-Pol est élu secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

.....

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



P.I.G Habiter Mieux en Ardennes

Bureau Communautaire du 8 Décembre 2020

Examen de 3 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
	08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Précarité énergétique	38,04%	Poêle à pellets - volets - Menuiseries pvc	21 066,89 €	19 968,62 €	18 822,97 €	1 882,00 €	1 253,41 €
	08400 VOUZIERES	Autonomie - GIR 6	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou douche non adaptée	6 513,10 €	5 921,00 €	5 721,00 €	572,00 €	286,00 €
	08400 MONTHOIS	Précarité énergétique	-	Installation d'un poêle à granulés	4 221,52 €	4 001,44 €	4 001,44 €	400,00 €	266,64 €
						29 891,06 €	28 545,41 €	2 854,00 €	1 806,05 €

Soit un montant de **2 854,00 €** pour ce bureau communautaire, dont **1 806,05 €** pour la part 2C2A.